Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-218501138-20261008-DEC261079-AU

MAIRIE DE L'ILE D'YEU

DEC/BC/26/10/79

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 20 avril 2026

Tarif Formation Famille Sauveteur

Point Information Famille

Le Maire de la Commune de l'Ile d'Yeu

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 2026 donnant délégation au Maire pour décider de fixer, les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal selon la liste définie, dont les tarifs des activités inhérentes à l'ensemble du secteur « Enfance - Jeunesse » ;

CONSIDERANT les activités proposées par le Point Info Famille

CONSIDERANT la mise en place d'une nouvelle activité « Formation famille sauveteurs »

DECIDE

- **DE FIXER** les tarifs des activités comme indiqué ci-dessous **:**

 Nom de la structure : Point Info Famille

 Formation Famille Sauveteur le samedi 14 novembre 2026 : participation de 10€ par famille

Les recettes seront encaissées par la régie Point Info Famille

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'Ile d'Yeu, le 7 octobre 2026

Le Maire

ip
Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
8 oct. 2026

Patrice BERNARD